Réf. Farde e-Assemblées : 2625414

N° OJ : **45**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : Culture.- Subsides à plusieurs associations.- Montant total : 43.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer des subsides pour un montant total de 43.000,00 EUR réparti comme suit aux associations suivantes :

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :

1) 6.000,00 EUR à l'asbl Théâtre les Tanneurs pour l'évènement : Vivantes, atelier théâtre entre fenimes;
2) 2.000,00 EUR à l'asbl Les Spectacles du Conservatoire pour l'évènement "Opéra Didon et Enée de H. Purcell (1659-1695)";
3) 15.000,00 EUR à l'asbl ADN Project pour les divers événements musicaux en collaboration avec des collectifs internationaux et le développement de l'artspace durant les soirées;
4) 5.000,00 EUR à l'asbl Ligue d'Improvisation Belge pour la Coupe du monde d'Improvisation théâtrale Professionnelle 2024;
5) 5.000,00 EUR à l'asbl L'Art de Divertir pour le FestiVita 2025;
6) 5.000,00 EUR à l'asbl World Women Maestros Organizations pour l'organisation du Concert de Gabriel Fauré et l'Art Nouveau;
7) 5.000,00 EUR à l'asbl Centre Culturel Bruxelles Nord - Maison de la Création pour le Carnaval de/van La(e)ken.

Annexes :